



IUT Nantes
Pôle Sciences et technologie

Nantes Université



AIDES ALTERNANCE

Acquérir un diplôme EN ALTERNANCE

Les aides à l'alternance

AIDE MOBILI-JEUNE (jusqu'à 100€/mois)

L'aide mobili-jeune est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle est accordée aux jeunes de moins de 30 ans, si la rémunération est inférieure ou égale au smic. La formation en alternance doit se dérouler au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

Prendre contact avec Action Logement pour l'éligibilité et pour plus d'informations : www.actionlogement.fr

AVANCE LOCA-PASS

C'est un prêt accordé au locataire, par Action Logement, pour financer le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux. Cette avance sera à rembourser sur plusieurs mois, sans payer d'intérêts.

Cette aide est destinée aux jeunes de moins de 30 ans et salariés au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr

GARANTIE VISALE

Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir les loyers impayés et les dégradations locatives. Cette aide est accordée aux jeunes ayant entre 18 et 30 ans et aux salariés d'entreprises du secteur privé non agricole muté ou recruté de plus de 30 ans.

Plus d'informations sur : <https://www.actionlogement.fr>



AIDE PERSONNELLE AU LOGEMENT (APL)

C'est une aide au logement destinée à tout apprenti locataire d'un logement. Elle est attribuée sous conditions de ressources et varie en fonction du lieu du logement.

Pour effectuer une simulation et avoir plus d'informations : www.caf.fr

ALTERNANT EN SITUATION D'HANDICAP

L'AGEFIPH accorde une aide aux employeurs du secteur privé pour la signature d'un contrat d'apprentissage avec un apprenti bénéficiaire d'une RQTH, cette aide est cumulable avec l'aide exceptionnelle de 6 000€ pour l'embauche d'un apprenti.

Plus d'informations sur : www.agefiph.fr



MOBILISATION DU CPF POUR LE FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE



En tant qu'alternant, vous avez la possibilité de financer votre permis de conduire en mobilisant votre CPF sauf si vous êtes déjà titulaire d'un permis pour conduire un autre type de véhicule. Pour les Apprentis : aide du CFA de 500 € pour le permis B uniquement (voir détails en page 4). Pour en savoir plus : moncompteformation.gouv.fr

IUT NANTES -Service Développement et Accompagnement des Formations

| Campus de Carquefou : La Fleuriaye - 2 avenue du Pr Jean Rouxel - BP 539 - 44475 CARQUEFOU Cedex
| Campus de Nantes : 3 rue Maréchal Joffre - BP 34103 - 44041 NANTES cedex 1
| Campus de Châteaubriant : 6b rue d'Ancenis - 44110 CHATEAUBRIANT

iutnantes.univ-nantes.fr

Mail : alternance-iutnantes@univ-nantes.fr

téléphone : 02 28 09 20 00

Acquérir un diplôme EN ALTERNANCE

LA PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est un complément de revenu versé, sous conditions de ressources, aux actifs dès 18 ans qu'ils soient salariés, travailleurs indépendants ou fonctionnaires.

Son calcul tient compte du nombre de personnes présentes dans le foyer et de l'ensemble de leurs revenus.

Pour être éligible à la prime d'activité, l'apprenti doit avoir un revenu mensuel net supérieur **1 104.25 €**.

Pour effectuer une simulation et avoir plus d'informations : www.caf.fr



LE E.PASS JEUNES CULTURE ET SPORT

Le e.pass jeunes est une offre de services proposée par la Région pour les jeunes des Pays de la Loire. Réductions et avantages sur les loisirs, un accès facilité à des consultations médicales.



Pour qui ? Pour les apprentis* sans limite d'âge, et pour tous les jeunes de 15 à 19 ans révolus. Pour 8 €/an, accédez à plus de 200 € d'avantages valables auprès de partenaires situés en Pays de la Loire.

Plus d'informations sur : www.epassjeunes-paysdelaloire.fr

Aides supplémentaires spécifiques aux apprentis



Plus d'informations : <https://www.formasup-paysdelaloire.fr/>

FORMASUP, INDEMNITÉ DE TRANSPORT APPRENTI (ITA)

C'est une aide versée par le CFA pour les apprentis inscrits au CFA FormaSup Pays de la Loire et titulaires d'un contrat d'apprentissage au 31 décembre. Elle est calculée sur la moyenne des trajets domicile-centre de formation et domicile-entreprise. Elle est versée une fois/an.

Moyenne des deux distances domicile-CFA et domicile-entreprise	Montant de l'aide annuelle (apprentis niveaux 5 à 8) BUT / MASTER
Inférieur à 10 km	0 €
De 10 à 29 km	95 €
De 30 à 59 km	175 €
De 60 à 99 km	250 €
A partir de 100 km	325 €

Acquérir un diplôme EN ALTERNANCE

FORMASUP, FONDS DE SOUTIEN

C'est une aide personnalisée pour les apprentis confrontés à des difficultés financières pour éviter la rupture du contrat.

REMBOURSEMENT DE LA CVEC

L'apprenti inscrit auprès du CFA, titulaire d'un contrat d'apprentissage au 31 décembre bénéficie du remboursement de l'intégralité de la CVEC en se rendant sur son compte YPAREO.

PASS PERMIS

C'est une aide de 500 € pour les apprentis âgés d'au moins 18 ans et étant engagés dans la préparation des épreuves du permis de conduire (catégorie B). L'aide est attribuée une seule fois et est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti (e).

REPAS AU CROUS A 0.30 €

Uniquement pendant les périodes de formation en centre (à l'IUT), les apprentis bénéficient d'une prise en charge pour leur déjeuner. Celle-ci est directement déduite lors de chaque passage en caisse au Restaurant Universitaire du CROUS. Le CFA FormaSup informe directement les bénéficiaires.

En 2024-2025, le coût pour l'apprenti est de 0,30 € par repas.